



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise

Question écrite n° 91004

Texte de la question

M. Vincent Rolland attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE). Ce dispositif qui permet aux chômeurs de bénéficier d'un accompagnement lorsqu'ils créent ou reprennent une entreprise, semble être parfois détourné de l'esprit initial. En effet, il apparaît que, dans certains cas, des employés qui bénéficient d'un emploi stable font le choix de quitter leur emploi par démission ou licenciement afin de pouvoir s'inscrire aux ASSEDIC et bénéficier de l'ACCRE. Ce phénomène contribue à gonfler artificiellement le nombre de chômeurs que compte notre pays. Aussi ne serait-il pas préférable de faire bénéficier de l'ACCRE tout créateur d'entreprise précédemment salarié sur présentation de son solde de tout compte de son précédent emploi. Cette solution ne serait pas plus coûteuse et permettrait de limiter l'augmentation du nombre de chômeurs et de ne pas surcharger les organismes tels que l'ANPE ou l'ASSEDIC. Il souhaite savoir si le Gouvernement envisage des évolutions en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91004

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3571